

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS N°**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

L'E.P.C.I.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence  
58, boulevard Charles Livon  
13007 MARSEILLE**

représenté par

**Son Président en exercice, ou son représentant  
régulièrement habilité à signer la présente convention  
par  
Délibération N° ECO  
Du Bureau de la Métropole du 10 mars 2022**

ci-après désigné

**« la Métropole »**

**ET**

l'Association

**POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SÉCURISÉES  
(SCS)  
Place Paul Borde  
13790 ROUSSET**

**sise**

représentée par

**Son Président, Monsieur Moussa BELKHITER**

ci-après désignée

**« l'association »**

**Il est convenu ce qui suit :**

**PREAMBULE**

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

- Promouvoir aux niveaux français, européen et international, les Solutions Communicantes Sécurisées des membres de l'association et leur action commune en tant que Pôle ;
- Faciliter la dynamique entre les différents acteurs de l'association, qu'ils soient issus du milieu industriel, des organismes de recherche et d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales, au sein d'une même instance représentative ;
- Accompagner et labelliser les projets qui seront menés sous l'égide de l'association et faciliter le montage technique et financier des projets qui seront labellisés ;
- Développer des outils et des services pour accompagner et accélérer la croissance et la compétitivité de ses membres, notamment les TPE/PME/ETI ;
- Animer et coordonner les actions des membres au sein de l'association ;
- S'appuyer sur des commissions financières et scientifiques, afin de soutenir les efforts de différents acteurs, identifier les moyens de mise en œuvre des projets labellisés et assurer leur suivi scientifique et financier.

Le programme 2022 du pôle SCS s'articule autour de sept catégories d'actions majeures :

1. Générer des avancées technologiques dans 4 domaines stratégiques (Microélectronique, Sécurité numérique, Internet des Objets, Big Data et IA) ;
2. Valoriser et déployer ces innovations technologiques dans les filières industrielles et les marchés cibles ;
3. Contribuer aux politiques d'innovation et aux politiques industrielles en Europe, en France et en Région Sud ;
4. Renforcer ses actions de soutien auprès des TPE/PME/ETI en les accompagnant sur l'ensemble de leurs problématiques depuis l'innovation jusqu'à la commercialisation et le client ;
5. Être un cluster international de référence, visible et reconnu ;
6. Développer un portefeuille de formations soutenant la compétitivité de son écosystème ;
7. Contribuer à la création d'un écosystème approprié au développement régional du numérique.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2 de la présente convention.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ce programme.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation des objectifs fixés pour l'année 2022.

## **ARTICLE 2: DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2022 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

### **ARTICLE 3 : INDÉPENDANCE DE L'ASSOCIATION**

**Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.**

**Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)**

**Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.**

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### **ARTICLE 4 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE**

#### **4.1 Budget prévisionnel de l'action :**

L'annexe I à la présente convention précise :

- Le budget prévisionnel global de l'objectif ou action, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.;
- Les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1<sup>er</sup> (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel, etc.).

Conformément à cette annexe, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, représente un montant de 969.862 €.

#### **4.2 Participation de la Métropole :**

La participation de la Métropole est d'un montant de 66 000 €, et représente 6,81 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 26 000 € seront pris en charge sur le budget principal Métropolitain ;
- 40 000 € seront pris en charge sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

#### **4.3 Modalités de versement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

### **ARTICLE 5 : CONTRÔLE, SUIVI, ÉVALUATION**

#### **5.1 Contrôle :**

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Métropole, de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **5.2 Suivi :**

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **5.3 Évaluation :**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

L'évaluation porte, en particulier sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

## **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES – JUSTIFICATIFS A FOURNIR**

### **6.1 Obligations comptables :**

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code de commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :

- l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;

- l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;

- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT.

La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;

- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

### **6.2 Justificatifs à fournir par la structure :**

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1er janvier au 31 décembre), s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- Le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités
- la liste des indicateurs figurant en annexe 3, dûment complétés.

### **6.3 Autres engagements :**

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

#### **ARTICLE 7 : PUBLICITÉ - COMMUNICATION**

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

Un volet d'invitations pourra être sollicité par la Métropole qui sera mis à sa disposition sur demande expresse.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

#### **ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée à exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

#### **ARTICLE 9 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

## **ARTICLE 10 : INTANGIBILITÉ DES CLAUSES**

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

## **ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE**

La présente convention étant conclue «intuitu personae», l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

## **ARTICLE 12 : RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

**Pour l'Association**

**Le Président**

**Monsieur Moussa BELKHITER**

**Pour La Métropole**

**Pour la Présidente et par délégation,**

**Le Conseiller délégué  
Industrie**

**Monsieur Jean-Pascal GOURNES**

## ANNEXE 1 : Budget prévisionnel 2022

DEPENSES		RECETTES	
<b>60 - ACHATS</b>	<b>1 360,00 €</b>	<b>70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>433 012,00 €</b>
Achats stockés (matières premières, autres appro)		Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services: <i>Prestations de services : 3.012,00€</i>	433 012,00 €
Achats d'études et de prestations de services		<i>Cotisations : 430.000,00€</i>	
Achats de matériel, équipements et travaux		<b>73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION</b>	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)		Dotations et produits de tarification	
Achats de marchandises		<b>74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>470 580,00 €</b>
Autres achats : <i>Achats Fournitures</i>	1 360,00 €	Etat (Précisez le ministère sollicité): <i>Transfert ETAT vers Région</i>	168 476,00 €
<b>61 - SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>45 840,00 €</b>	Etat (Précisez le ministère sollicité): <i>DGA</i>	40 000,00 €
Sous traitance générale		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Redevances de crédit-bail		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Locations mobilières et immobilières	31 016,00 €	Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Charges locatives et de copropriété		Région(s): <i>Région PACA</i>	217 104,00 €
Entretien et réparation	12 716,00 €	Département(s)	
Primes d'assurance	2 108,00 €	Communes: <i>Communauté de communes :</i>	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)		<i>CASA : 25.000,00€</i>	45 000,00 €
		<i>TPM : 20.000,00€</i>	
<b>62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>173 597,00 €</b>	Organismes sociaux	
Personnel extérieur		Fonds européens	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	81 738,00 €	L'agence de services et de paiement	
Publicité, information et publications	16 071,00 €	Autres établissements publics	
Transports de biens et transports collectifs du personnel		Aides privées	
Déplacement, missions et réceptions	60 338,00 €	EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
Frais postaux et de télécommunications	5 950,00 €	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE</b>	<b>66 000,00 €</b>
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...) : <i>Participation conférences</i>	9 500,00 €	Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)	26 000,00 €
<b>63 - IMPÔTS ET TAXES</b>		Territoire Marseille Provence	
Impôts et taxes sur rémunération		Territoire du Pays d'Aix	40 000,00 €
Autres impôts et taxes		Territoire du Pays Salonais	
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>747 025,00 €</b>	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Rémunération du personnel	508 359,00 €	Territoire Istres - Ouest Provence	
Charges sociales	217 999,00 €	Territoire du Pays de Martigues	
Autres charges de personnel : <i>Autres charges : 598,00€</i>		<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)</b>	<b>270,00 €</b>
<i>Taxe salaires : 16.587,00€</i>	20 667,00 €		
<i>Formation professionnelle : 2.550,00€</i>			
<i>Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 932,00€</i>			

<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		Autres produites de gestion courante	270,00 €
Autres charges de gestion courante		Dont cotisations	
<b>66 - CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	
Charges financières		Produits financiers	
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
<b>68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>2 040,00 €</b>	<b>78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	
		Reprises sur amortissements et provisions	
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	2 040,00 €	<b>79 - TRANSFERT DE CHARGES</b>	
<b>69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		Transfert de charges	
Impôts sur les bénéfices		<b>87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	
<b>86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE</b>		Bénévolat	197 000,00 €
Secours en nature		Prestation en nature: <i>Ville de Rousset</i>	20 000,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole	217 000,00 €	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>969 862,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>969 862,00 €</b>		

## Gouvernance 2022 du pôle de compétitivité

### « Solutions Communicantes Sécurisées »

#### Positionnement et actions 2022

##### POSITIONNEMENT ET STRATEGIE SCS

L'**ambition** de SCS est de développer le premier écosystème européen et l'un des trois plus grands au niveau mondial en s'appuyant sur ses 4 domaines stratégiques correspondant à son positionnement phase 4.0 des pôles de compétitivité initiée par le Gouvernement et les Régions.

Les **principales missions** de SCS sont :

- Accompagner et financer l'innovation et les projets de R&D
- Accélérer la croissance des petites entreprises et des startups
- Promouvoir et renforcer l'écosystème numérique régional

Le **positionnement** de SCS pour la phase 4 2019-2022 est résumé ci-après :



En ligne avec le positionnement et les missions, les **stratégies prioritaires** de SCS sont :

- A. Générer des avancées technologiques dans nos 4 domaines clés
- B. Valoriser et déployer ces innovations technologiques dans les filières industrielles et les marchés cibles
- C. Contribuer aux politiques d'innovation et aux politiques industrielles en Europe, en France et en Région SUD.
- D. Renforcer nos actions de soutien auprès des Startups/TPEs/PMEs/ETI en les accompagnant sur l'ensemble de leurs problématiques depuis l'innovation jusqu'à la commercialisation et le client
- E. Etre un cluster international de référence, visible et reconnu
- F. Développer un portefeuille de formations soutenant la compétitivité de notre écosystème
- G. Contribuer à la création d'un écosystème approprié au développement régional du numérique

Ces éléments stratégiques s'appuient sur 4 domaines clés tels que présentés dans le dossier de labellisation phase 4 du Pôle SCS :

- ⇒ **La Microélectronique**
- ⇒ **La Sécurité Numérique**
- ⇒ **Les Données Massives (Big Data) et l'Intelligence Artificielle (IA)**
- ⇒ **L'Internet des Objets (IoT)**

Pour cibler **5 principaux marchés applicatifs**

- ⇒ **L'Industrie 4.0**
- ⇒ **Les Smart Cities**
- ⇒ **Logistique et Transport**
- ⇒ **E-Santé et Bien-être**
- ⇒ **A titre exploratoire, le Véhicule Connecté**
- ⇒

Principaux enjeux dans ces domaines clés liés aux marchés ciblés :

- **Internet des objets :**
  - Règlementaires : protection des données, certification sécuritaire, security by design, écologie & environnement
  - Techno : autonomie, intégration de l'IA, accessibilité des données, sécurité, évolution 5G
  - Formation : adéquation et visibilité de l'offre de formation, sensibilisation des utilisateurs IOT
  - PME : développement des relations avec les acheteurs, l'accompagnement de la croissance des startups, diffusion de l'IoT dans l'industrie du futur et les filières
- **Sécurité numérique :**
  - Règlementaires : protection des données, security by design, certification sécuritaire, sécurité des réseaux & services
  - Techno : cryptographie post-quantique, sécurisation et confiance des systèmes à base d'IOT et d'IA
  - Formation : rarefaction des compétences en sécurité, nouveaux métiers autour de la sécurité
  - PME : la sensibilisation aux problématiques de security by design, les standards et certifications notamment CyberSecurity Act, l'accompagnement de la croissance des startups
- **Microélectronique :**
  - Techno : architectures low-power, intégration moteurs IA, électronique imprimée, capteurs
  - Formation : adéquation et visibilité de l'offre de formation, croissance des alternants bac+2 à+5
  - PME : financement de la croissance, recrutement, accès clients, mutualisation des moyens,
- **IA & Big Data :**
  - Règlementaires : acceptabilité par la société et entreprises, accès et gouvernance des données, éthique de l'IA
  - Techno : explicabilité, qualité des données, robustesse des méthodes et algorithmes
  - Formation : promotion des formations existantes, renforcement de l'offre de formation continue
  - PME : favoriser l'émergence de startups IA, décloisonnement entre les disciplines et expertises, disponibilité de jeux de données de qualité (non-US), l'accompagnement de la croissance des startups, diffusion de l'IA dans l'industrie du futur et les filières

Ce positionnement et cette stratégie se déclinent dans un ensemble d'actions que l'on retrouvera dans les plans d'actions associés décrits dans la suite de ce dossier.



L'ensemble des activités et actions indiquées dans le plan d'action 2022 ci-après concerne l'écosystème du numérique de la Région PACA et de la Métropole Aix Marseille Provence mais certaines ont un **focus spécifique pour les acteurs du territoire AMPM** :

- A. *La promotion, l'information et l'accompagnement des dispositifs du PIA4 (stratégie accélération et volet Régional) et de France Relance auprès des acteurs de la Métropole.*
- B. *La coordination et l'animation de la filière microélectronique avec en particulier :*
  - La mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 (objectifs, actions)
  - La promotion de la microélectronique avec notamment des GT Micro, une conférence locale et l'organisation de la conférence internationale eNVM
  - Le suivi et la promotion du campus de formation en Microélectronique & Sécurité IoT Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique ainsi qu'une salle blanche avec ST, UIMM, ENMSE
  - La représentation au CSF Electronique (SCS est membre du bureau)
- C. *La Coordination et l'Animation de la Filière IoT avec en particulier :*
  - La mise en œuvre de la feuille de route 2019-2022 (objectifs, actions)
  - Animation du GT IoT du pôle SCS
  - La mise en œuvre du projet IOT Center faisant partie du projet global eDIH
- D. *Soutien et accompagnement aux startups, PME et entreprises du territoire*
  - Accompagnement et labellisation de projets.
  - Cessions de formation synthétique : IA, Block Chain, IoT,..
  - Accompagnement à l'Intégration de l'IA – Action Flash IA
  - Accompagnement et coordination sur les salons internationaux pour les PME de la métropole
  - Une action spécifique d'aide au développement commercial sous la forme de ressources mutualisées pour l'identification de prospect et de prise de rdv.
  - Des sensibilisations et accompagnement à la réalisation de bilan carbone et plan d'actions
- E. *Un focus sur la CyberSécurité*
  - Le déploiement de l'action « maîtrise des risques Cyber » visant à accompagner les startups et PME du territoire pour mieux se protéger contre les attaques cyber.
  - Le déploiement de l'action « Security by Design » visant à accompagner les startups et PME du territoire souhaitant intégrer dès la conception la sécurité numérique
  - La participation à la feuille de route régionale CyberSécurité
- F. *Un focus sur les problématiques de recrutement*
  - Une action de diagnostic des besoins en recrutement et des problèmes rencontrés
  - Un service d'aide au recrutement pour les TPE/PME centré sur le sourcing de candidats qualifiés
  - L'organisation d'un Forum Régional de l'Emploi Numérique avec des partenaires
- G. *La mise en place du eDIH Move2Digital, si sélectionné, en coordination avec AMU et les Pôles du territoire, visant le lancement des activités de digitalisation sur le territoire et l'installation de l'IoT Center à Gardanne.*

## PLAN D'ACTION DETAILLE 2022

### I. Mise en œuvre de la feuille de route stratégique 2019-2022

#### ⇒ Elaboration, actualisation et suivi de la stratégie et des feuilles de route 4.0

- Les feuilles de route ont été actualisées en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire et de ses impacts. Elles seront diffusées et déployées en 2022
- Les collaborations avec les autres Pôles et Clusters seront poursuivies notamment dans le domaine des filières régionales et dans la Cyber Sécurité et l'Intelligence Artificielle ainsi que dans le montage du eDIH Move2Digital et IoT Center.
- Dans la lignée de la cartographie des laboratoires et formation en IA réalisée en 2019 et sécurité numérique réalisé en 2021, réalisation d'une cartographie des laboratoires et formations en IoT

#### ⇒ Projets et Programmes Structurants

- Organisation, structuration et lancement du eDIH régional en collaboration avec les acteurs du consortium notamment AMU, UCA et les 8 pôles filières et lancement de l'IOT Center sous la marque Connectwave dans le cadre du DIH.
- La Cybersécurité et L'Intelligence Artificielle, projets clés pour l'écosystème :
  - Mise en œuvre de l'action Interpôles IA et Flash IA
  - Collaboration avec le 3IA Cote Azur
  - L'implication du pôle dans les challenges IA de BPI sur la thématique sécurité & défense
  - Mise en œuvre des actions « Maitrise des risques Cyber » et « Security by Design »
- Un ensemble d'actions sur les problématiques de recrutement dans les TPEs/PMEs :
  - Un diagnostic des besoins et problèmes
  - Une action d'accompagnement au sourcing de candidats qualifiés et pré-sélectionnés
  - Un forum régional de l'emploi du numérique

#### ⇒ Missions de nature institutionnelle

- Participation aux actions et travaux sur les stratégies d'accélération du PIA4 et notamment dans les domaines de l'IA, la CyberSécurité, l'Electronique.
- Participation au pilotage et plan d'action de la stratégie régionale IA conduite par la DREETS et la Région ainsi que la feuille de route régionale CyberSécurité
- Participation à l'AFPC dans le cadre des politiques des pôles de compétitivité et de la coordination des actions des pôles pour la phase 5 des Pôles de Compétitivité en liaison avec la DGE, l'AFPC, la Région et les collectivités et les membres SCS. Participation aux différentes commissions de l'AFPC ainsi que dans le groupe de travail AFPC-AIF pour « Industrie du Futur ». SCS est le représentant des Pôles Région SUD à l'AFPC sur le volet « offre technologique pour l'Industrie du Futur »
- Participation au CSF Electronique
- Participation aux instances nationales et européennes clés dans nos domaines stratégiques et notamment l'Alliance pour la confiance numérique (ACN) et Eurosmart
- Participation au comité des salons internationaux majeurs pilotés par Rising Sud, comité de SUD émergence & SUD investissement, Territoires d'Industries...
- Participation aux travaux de la S3 et la SRII et à la nouvelle stratégie pour la mandature 2021-2027 (OIR ou CSF régionaux) ainsi qu'aux comités Europe de la Région
- Participation au CA de Rising SUD en collaboration avec les autres Pôles régionaux

- Soutien des Actions d'attractivité du territoire des agences et de la région : missions internationales, accueil des industriels
- Continuation de l'observatoire régional du numérique en partenariat avec InExtenso et réalisation de la note de conjoncture régionale avec la cartographie des entreprises clés de l'écosystème du numérique

⇒ **Labellisation des projets innovants/R&D**

- En 2022, l'action du pôle poursuivra son objectif de mettre l'accent sur la labellisation et le soutien de projets attaquant les verrous technologiques des 4 domaines clés, ciblant des usages et des applications des 5 marchés clés de notre feuille de route et répondant aux appels Européens, Nationaux et Régionaux et ce en adéquation avec le PIA4 et les stratégies d'accélération notamment sur les domaines de l'IA, de la Cybersécurité et de l'électronique.
- Des actions supplémentaires de promotion et de labellisation des dispositifs de soutien du plan France Relance seront mise en œuvre
- Suite à la mise en place d'une convention AFPC-BPI France, SCS mettra en œuvre des services d'accompagnement et de soutien sur les dispositifs de financement en propre de BPI France
- SCS a déployé un certain nombre de plateformes technologiques notamment les plateformes CIMPACA depuis quelques années et s'assurera, dans le processus de labellisation et par des actions de promotion, de l'intégration et utilisation de ces outils technologiques dans les projets.

⇒ **Activités de reporting**

- Le suivi des indicateurs clés des projets sera effectué auprès de tous les porteurs selon une enquête bi-annuelle. SCS participera aux réunions de suivi des projets avec BPI et les financeurs concernés chaque fois que SCS sera invité.
- En adéquation avec la feuille de route de la phase 4.0, le pôle SCS suivra ses indicateurs, en conformité RGPD. Le Pôle SCS de continuera d'assurer un suivi des projets pendant leur exécution et dans la phase post exécution.

⇒ **Préparation de la Phase V**

- 2022 marque la fin de la phase 4 des Pôles de compétitivité et des engagements de financement notamment de l'Etat. Dans ce contexte, les Pôles dont SCS ont commencé en 2021 dans le cadre des travaux de l'AFPC à préparer les grandes lignes d'une potentielle phase 5. En 2022, SCS engagera des travaux plus importants avec ses adhérents et ses financeurs dont la Région pour proposer une stratégie et un plan d'action pour un dossier de candidature à cette phase 5.

## II. L'animation de l'innovation

Le programme 2022 s'inscrit dans la prolongation des actions engagées en 2021 afin de favoriser l'émergence de projets et actions d'innovations qui adressent les enjeux technologiques et marchés des entreprises et acteurs de la métropole dans les 4 domaines stratégiques. De plus, des animations et appuis autour des dispositifs du PIA4, du plan France Relance ainsi que la mise en œuvre du partenariat avec BPI France seront déployés.

D'une manière plus globale nos actions ont pour but :

- ⇒ La diffusion de l'innovation technologique auprès des adhérents et les actions d'accompagnement pour l'innovation
- ⇒ L'animation de groupes de travail favorisant les échanges, les bonnes pratiques et les témoignages incluant les PME, les Grandes Entreprises et les laboratoires de recherche.
- ⇒ Le développement des liens entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les acteurs scientifiques tels que la SATT.

- ⇒ L'accompagnement structuré et à valeur ajoutée des membres souhaitant faire appel à du financement public dans le cadre du plan de relance et/ou d'appels à projets afin d'augmenter la qualité des projets et leur chance de financement et ce sur les AAP Région, France et Europe
- ⇒ La capacité d'accompagner les entreprises de l'innovation jusqu'à la mise en marché.

Principaux indicateurs concernant les projets terminés sur la période 2013-2021 :

Brevets pendant les projets	167
Nouveaux Produits et Services à l'issue des projets	205
Création d'entreprises à l'issue des projets	19
Publications pendant les projets	2269
Nombre d'emplois créés pendant les projets	881
Nombre d'emplois créés à la suite des projets	3255

#### **Actions 2022 de SCS :**

##### ***Les Partenariats technologiques en support de l'innovation***

Des partenariats avec différents acteurs ont été engagés dans le cadre de nos actions d'innovation notamment avec les différents pôles filières Régionaux tels que Mer, Safe, CapEnergies, InnovAlliance ainsi que les Pôles Nationaux du numérique comme Minalogic, Systematic, Images & Réseaux et des acteurs de l'innovation comme les plateformes CimPACA ou le CIUs.

Les projets accompagnés et labellisés seront co-labellisés chaque fois que c'est justifié avec les Pôles Régionaux et Nationaux.

Plus spécifiquement, des actions communes avec le Pôle MER seront conduites sur la thématique de la Cybersecrétité et protection des ports au travers de sessions de sensibilisation et d'échanges ainsi qu'avec le Pôle CAPEnergies sur la numérisation des systèmes énergétiques.

Au-delà des partenariats, SCS favorise l'identification et la mise en relation avec des prestataires pouvant faciliter le développement d'une innovation d'un membre SCS.

##### ***L'usine à projets & produits***

##### Continuité des Actions :

- ⇒ Animation des groupes de travail (GT) et des plans d'actions associés en ligne avec les 4 domaines clés. Évènement spécifique « rencontres laboratoires & entreprises » pour favoriser les échanges partenariaux entre les laboratoires et entreprises de SCS.
- ⇒ Animation et mise en œuvre de réunions marchés permettant la rencontre des besoins usages des filières clés avec les offreurs de technologie de SCS
- ⇒ Réunions d'information et de prescription sur les différents dispositifs de financement, l'accompagnement au montage de projets et pour favoriser l'émergence de projets sur les enjeux des feuilles de route techno-marchés ainsi que sur les futures Opération Intérêt Régional.
- ⇒ Accompagnement structuré sur les différents dispositifs de financement de l'innovation en Région, en France et en Europe.
- ⇒ Mise à jour et promotion du catalogue des produits/services issus des projets
- ⇒ Accompagner les PME partenaires dans des projets pour la mise sur les marchés des produits & services issus des projets, et notamment par l'intégration dans les services "Croissance" des PME partenaires de projets finis, la mise en relation grands Groupes et les salons internationaux, les événements de valorisation des produits issus des projets, la promotion dans les media et réseaux

sociaux (et la participation aux concours régionaux et nationaux).

- ⇒ Cybersecrétariat : continuer le déploiement de l'action « Security By Design » destinées aux startups et PME (action de type C financées par la DREETS) dans le but de favoriser et faciliter l'adoption des technologies de sécurité dans le développement des produits des membres SCS.
- ⇒ IA : continuer le déploiement des actions spécifiques « Flash IA » et « FlashIA Interpoles » destinées aux startups et PME (actions de type C financées par la DREETS) dans le but de favoriser et valider l'utilisation de l'IA dans les produits et services des membres des pôles PACA.
- ⇒ Participation aux groupes de travail Européen sur la réglementation et la certification sécuritaire de l'IoT notamment au travers de l'association Eurosmart et l'ACN

#### Nouvelles Actions en 2022

- ⇒ Sensibilisation, information et prescription des différents AAP du PIA4
- ⇒ Accompagnement sur les différents dispositifs de financement du PIA4
- ⇒ Accompagnement et support spécifique de dossiers du plan de Relance (5G, Electronique, ...)
- ⇒ Mise en œuvre de la convention AFPC-BPI :
  - Sensibilisation, information et prescription des différents dispositifs en propre de BPI
  - Accompagnement des membres sur les différents dispositifs en propre de BPI

### **III. Le Développement du réseau et l'animation de la communauté des membres du pôle, en priorité les startups, les PME et ETI**

SCS a structuré le développement de la croissance des TPE/PME/ETI selon les axes suivants :

1. Accompagner l'innovation des PME
2. Accompagner les PME dans leur stratégie et positionnement concurrentiel
3. Accompagner les PME dans leur financement haut et bas de bilan
4. Préparation à adresser les marchés et le développement commercial
5. Accentuer la visibilité et notoriété des TPE/PME/ETI

En 2022, nous accentuerons nos actions sur le développement commercial et notamment l'identification d'opportunités qualifiées, sur le recrutement et sur la sensibilisation au plan climat

#### **Actions 2022 de SCS :**

##### Continuité des Actions :

- ⇒ Évènements d'information sur les appels à projets, de conférences sur les opportunités marchés, des tendances technologiques & réglementaires et de mise en réseaux entre industriels membres du pôle
- ⇒ Continuer les partenariats SCS-Grands Groupes en faveur de notre écosystème TPE/PME, en particulier le développement de notre offre « Open-Innovation » ainsi que la mise en œuvre des challenges IA BPI
- ⇒ Organiser et mettre en œuvre un évènement « BtoB meeting » permettant la rencontre entre les acteurs PME et Startups de SCS et des grands groupes pré-sélectionnés par SCS
- ⇒ Poursuivre les mises en relation TPE/PME et investisseurs privés
- ⇒ Mise en avant des dispositifs et fonds « France Relance ». Accompagner les PME dans leurs solutions de financement « Post PGE ». Continuer le fléchage des besoins de financement de ses adhérents auprès du dispositif Région Sud Investissement – Capital ou Prêt ainsi que la participation aux comités d'expertise.
- ⇒ Participation au CA et aux actions du Fonds de Dotation et d'investissement FOREIS
- ⇒ CyberSécurité et IA : promotion et mobilisation de nos membres PME et Startups sur les actions collectives Flash IA, Maitrise des risques Cyber et Security By Design.
- ⇒ Industrie du Futur : promotion des offres technologiques de nos adhérents et accompagnement au référencement sur les plateformes nationales (<https://www.solutionsindustriedufutur.org>) et régionale (<https://www.parcours-sud-industrie.com>)

- ⇒ Continuer à valoriser les produits et services des TPE/PME : trophées, prix, expo des innovations, catalogues des produits et technologies
- ⇒ Continuer et favoriser la pénétration de tous les services du Pôle auprès des adhérents.
- ⇒ Promotion et diffusion des (site web, communication) des outils mis en œuvre par la région :
  - Parcours Région Sud Industrie 4.0
  - Portail des entreprises et BREA
  - Dispositif CEDRE
  - Parcours responsable RSE

#### Nouvelles Actions 2022

- ⇒ Lancement d'un service d'appui au recrutement
- ⇒ Mise en place d'un service d'accompagnement à la levée de fonds notamment dans le cadre de la nouvelle initiative nationale et inter-pôles de l'AFPC : Label hiFrance.
- ⇒ Mise en place d'un service d'accompagnement commercial pour identifier des opportunités qualifiées dans des grands groupes ou PME en France.
- ⇒ Création et diffusion de l'observatoire du Numérique en Région pour des informations qualitatives et quantitatives utiles aux TPEs/PMEs
- ⇒ Sensibilisation des PME au plan climat et à la réalisation de bilans carbone

## **IV. L'international et l'Europe**

Dans le cadre de la phase 4.0, nous avons affiché un fort focus européen et international avec pour l'ambition de développer un des premiers écosystèmes européens et l'un des trois plus grands au niveau mondial sur nos domaines clés.

Pour cela, nous nous appuyons sur 3 forces :

- Un écosystème à forte dimension internationale avec notamment des grands groupes mondiaux tels que ST et Thales
- Un large réseau de partenariats solides en Europe avec 40 clusters Européens ainsi que l'Alliance Silicon Europe
- Une offre de services pour les grands groupes internationaux

#### **Les actions 2022 de SCS :**

Continuité des actions :

- ⇒ Continuer la mise en œuvre des partenariats interclusters. Un focus particulier sera mis sur les partenariats avec le réseaux européen "Silicon Europe Alliance" et la constitution d'un réseau de eDIH en mesure de répondre aux appels H2020 et futurs programmes, au bénéfice de nos écosystèmes.
- ⇒ Dans le cadre de Silicon Europe, participation à des missions internationales notamment pour rencontrer d'autres clusters de l'électronique, microélectronique
- ⇒ Afin de renforcer l'affichage de SCS, de la Région et de ses membres, la participation à des salons internationaux sera poursuivie avec un focus sur nos axes techno & marchés de la phase 4.0. Les salons ciblés sont dans le tableau ci-dessous :

Salon/mission	Intitulé	Thématique	Lieu	Pays	Début	Fin	Nb d'entreprises visées	Stand	Commentaires
Salon	FIC	Cybersécurité	Lille	France	dates non finalisées	dates non finalisées	3	OUI	Individuels
Salon	MWC	Telecom / IoT	Barcelone	Espagne	28/02/2022	03/03/2022	10	OUI	
Salon	Hannover Messe	Industrie 4.0	Hanovre	Allemagne	25/04/2022	29/04/2022	5	OUI	
Salon	SidO	IoT/Industrie 4.0	Lyon et Paris	France	dates non finalisées	dates non finalisées	20	OUI	
Salon	IoT Solution World Congress	IoT/Industrie 4.0	Barcelone	Espagne	10/05/2022	10/05/2022	5	OUI	
Salon	Big data World & AI Tech World	Big Data et IA	Paris	France	dates non finalisées	dates non finalisées	5	OUI	
Mission	Mission marché mobilité électrique automobile Allemagne	Big Data & IA / IoT / Cyber - Mobilité	Stuttgart	Allemagne	dates non finalisées	dates non finalisées	5	NON	En collaboration avec le cluster allemand e-mobil BW
Mission	Security solutions	Sécurité	Vilnius ?	?	Dec. 2022	Dec. 2022	10	NON	Dans le cadre du projet SecurIT
Mission	EDIH Exchange visits	IA/IoT/Cyber - Industrie 4.0	Aix ?	France ?	Q4 2022	Q4 2022	5	NON	Mission d'échange entre EDIH

- ⇒ SCS fera aussi la promotion des salons internationaux et opérations internationales organisés par la Région et les collectivités notamment le CES, Vivatech et mobilisera ses membres notamment les startups et les PME
- ⇒ Organisation de missions partenariales avec les clusters pour lesquelles le pôle dispose d'accord de partenariat et recrutement de PME dans ces missions
- ⇒ Collaboration avec l'équipe de la *Team France Export Région Sud* afin de promouvoir l'offre de service de la Team France Export Région Sud et participer aux réunions et groupes de travail
- ⇒ Participation et appui aux comités OIR et aux opérations de localisation ou relocalisation d'activités numériques notamment électronique en région.
- ⇒ Démarrer la mise en œuvre du projet eDIH Move2Digital, si sélectionné, en collaboration avec les partenaires de ce projet avec notamment le recrutement du directeur opérationnel et la mise en place des principaux outils de structuration (CRM, documentations, site web, partenariats offreurs, ...) et la mise en place de l'IoT Center sous la marque Connectwave
- ⇒ Développer les relations et échanges dans le cadre du eDIH avec les autres eDIH européens et les centres de compétences Européen IA, CyberSecurity et HPC
- ⇒ Continuer l'exécution et le suivi des projets Européens en cours et notamment EcoVEM et lancement du nouveau projet SecurIT sélectionné en 2021.
- ⇒ Participation à la Task force Europe de la Région pour faire remonter de l'information sur les succès, les difficultés rencontrées et les besoins des entreprises du territoire.
- ⇒ Poursuivre l'interaction avec le bureau de Bruxelles de la Région pour identifier les appels à projets pertinents et faire émerger des propositions en réponse à ces appels,
- ⇒ Se positionner comme Relais Horizon Europe des PCN, et participer au Groupe Thématique National (GTN) numérique du cluster 4 (Numérique, Industrie et Espace) pour Horizon Europe
- ⇒ Répondre à une dizaine d'appels à projets notamment de type Innosup ou Cascade Funding en porteur ou en partenaire dans le cadre de la nouvelle programmation Horizon Europe
- ⇒ Recenser, accompagner et labelliser les projets Europe déposés par nos membres industriels & académiques
- ⇒ Continuer à participer/contribuer à la commission Europe de l'AFPC ainsi qu'aux réseaux Silicon Europe et Ensure\_Collaborative pour le volet projets Européens

#### Nouvelles actions 2022 :

- ⇒ Organisation d'une conférence internationale sur la filière microélectronique « conférence eNVM » qui présente une forte attractivité pour l'écosystème régional en termes d'audience et de contribution scientifique
- ⇒ Lancement des premières actions du groupe de travail « EU Safety & Security Cluster Collaboration ». Cette alliance rassemblant 7 clusters européens a pour objectif de renforcer la coopération entre clusters européens sur le thème de la sécurité et la sûreté (physique et numérique). Le projet SecurIT est un des premiers résultats de ce travail lancé en 2021
- ⇒ Montage d'une opération export business ciblant l'Europe en coopération avec des clusters partenaires de SCS
- ⇒ Démarrer la mise en œuvre du projet eDIH Move2Digital, si sélectionné, en collaboration avec les partenaires de ce projet avec notamment le recrutement du directeur opérationnel et la mise en place des principaux outils de structuration (CRM, documentations, site web, partenariats offreurs,

- ...) et la mise en place de l'IoT Center sous la marque Connectwave
- ⇒ Développer les relations et échanges dans le cadre du eDIH avec les autres eDIH européens et les centres de compétences Européen IA, CyberSecurity et HPC
- ⇒ Candidater à une labellisation Européenne par la nouvelle association EUCLES (European Clusters Labelling Excellence Structure), nouvelle association approuvée par l'Europe et ayant pour but de labelliser les clusters en Europe.

## V. Emploi et formation

Le plan d'Actions 2022 en matière Emploi – Formation, s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place par le pôle dès la phase 3 2013- 2018 avec des actions additionnelles en phase 4.0 2019-2022

Les sessions de formation/sensibilisation aux technologies et usages lancées sous forme de Webinars en 2020 et 2021 seront poursuivies et accentuées. Elles ont rencontré en effet un fort succès depuis avril 2020. Elles seront doublées de sessions collectives de sensibilisation spécifiques mise en œuvre dans le cadre de plusieurs actions collectives autour de l'IA et de la Sécurité Numérique.

2022 sera le lancement de l'élaboration, la structuration et la mise en cohérence avec l'ensemble des partenaires académiques d'une offre de formation continue à la digitalisation et aux technologies clés de SCS en particulier la cybersécurité, l'IA et l'IoT dans le cadre du programme eDIH Move2Digital.

En 2022, SCS souhaite participer plus activement à accompagner les entreprises membres notamment startups et PME à recruter plus facilement. En effet, nombreux métiers de la filière sont en tension et les entreprises nous ont fait part de leurs difficultés de recrutement depuis mi 2021.

### Les actions 2022 de SCS :

#### Continuité des Actions

- ⇒ Sessions de sensibilisation/formation de nos membres par des experts sur les 4 thématiques de notre stratégie dans des GT, réunions marchés et sous forme de Webinars (au moins 2 par mois)
- ⇒ Des actions de sensibilisation/formation pour nos PME sur des sujets business : gestion de la Propriété Intellectuelle, gestion financière, la gestion RH, marketing
- ⇒ Des actions spécifiques de sensibilisation/formation Cybersecurity et IA dans le cadre des actions collectives Maitrise des Risques Cyber, Security By Design, Flash IA PME et Interpôles
- ⇒ Des actions spécifiques autour de la formation en IA en lien avec le 3IA
- ⇒ Mise à jour du catalogue des formations initiales et continues du numérique proposées par nos membres notamment les universités et centre de recherche
- ⇒ Continuer l'Accompagnement à la mise en œuvre du projet InnovMicro (projet du PIA3 de Filière de formation en Microélectronique & Sécurité Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique ainsi qu'une salle blanche.
- ⇒ Structuration et promotion des offres de formation à la digitalisation qui seront proposées dans le cadre du eDIH
- ⇒ Poursuite des actions du projet EcoVEM
- ⇒ Participation à la promotion de l'outil eDRH piloté par les CCI de la région, SCS est partenaire du programme
- ⇒ L'élargissement de notre espace recrutement du site du pôle aux offres de stages et apprentis.
- ⇒ La prescription des dispositifs CEDRE, parcours responsable RSE et BREA de la région SUD

#### Nouvelles actions 2022

- ⇒ Réalisation d'une cartographie de la formation en région sur les domaines de L'IOT
- ⇒ Mise en place d'une section spécifique et enrichie sur la thématique de l'emploi et du recrutement sur le site pole-scs.org avec des liens et informations de prescription vers la BREA et l'outil eDRH de la CCI ainsi que les formations
- ⇒ Organisation de 1 à 2 webinars dédiés pour sensibiliser les membres aux outils et moyens à leur disposition pour le recrutement (site web, BREA, eDRH CCI, etc...)

- ⇒ Mise en place d'un service d'aide au recrutement qui comprendra 2 volets (voir action collective) :
  - Un diagnostic sur les besoins des TPE/PMEs de SCS et identification des principales problématiques
  - Un accompagnement personnalisé de TPE/PMEs en lien avec le diagnostic établi
- ⇒ Organisation d'un forum régional de l'emploi du numérique en partenariat avec Pole Emploi/APEC et les acteurs du numérique.

# **ANNEXE N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DETERMINATION DES INDICATEURS D'OBSERVATION DE L'IMPACT DES STRUCTURES D'APPUI A L'ECOSYSTEME D'INNOVATION**

Afin de mieux appréhender la contribution des différents acteurs d'appui à l'innovation et au vu des spécificités d'accompagnement proposées, différents indicateurs d'observation et de suivi ont été établis pour chaque type d'acteur.

Ces indicateurs ont vocation à être annexés à la convention d'objectif encadrant l'attribution de la subvention de la Métropole. Ils devront être renseignés annuellement par chaque structure et joints à la demande de solde, en complément du rapport d'activité

## **Propositions d'indicateurs pour les pôles de compétitivités**

*Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, la Métropole demande aux bénéficiaires de subventions de s'attacher à gendériser les données communiquées.*

- **Nombre d'adhérents total en 2022 sur la Métropole, dont entreprises, établissements d'enseignement supérieur et laboratoire, autres**
- **Répartition des entreprises adhérentes par effectif :**
  - moins de 10 salariés
  - de 11 à 50 salariés
  - 51 à 100 salariés
  - 101 à 500 salariés
  - Plus de 500 salariés
- **Nombre de nouveaux adhérents sur l'année (dont métropolitain)**
- **Effectifs cumulés des entreprises adhérentes sur la Métropole**
- **Nombre de projets de R&D incluant au moins un acteur sur le territoire métropolitain, labellisés sur l'année (dont PSPC, H2020, autres préciser...)**
- **Evaluation de l'impact emploi des projets labellisés sur le territoire**